

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)	M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques	M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan	M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri	M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

**CENON - AQUITANIS Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC)
de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition d'un terrain permettant la
construction de 10 logements individuels locatifs, rue Jean Giono - Emprunt
principal de 249.354 € - Garantie - Autorisation**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

AQUITANIS OPAC communautaire a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine pour un emprunt principal de 249.354 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition d'un terrain permettant la construction de 10 logements individuels locatifs, rue Jean Giono à Cenon.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par AQUITANIS OPAC communautaire ;
- Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;
- Vu l'accord donné sur cette opération par la Ville de Cenon par lettre du 1^{er} Juillet 2004 ;

.../...

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à AQUITANIS OPAC communautaire pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 249.354 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition d'un terrain permettant la construction de 10 logements individuels locatifs, rue Jean Giono à Cenon.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) PDR CD Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- durée du prêt : 50 ans maximum
- durée du préfinancement : 12 mois maximum
- taux d'intérêt actuariel : 2,50 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0,5 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois maximum de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 50 ans maximum, à hauteur de la somme de 249.354 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période selon la procédure décrite en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et AQUITANIS OPAC communautaire, et à signer la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

.../...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2004**

M. HENRI HOUDEBERT

